

L'ESPACE VERT MUNICIPAL

« Avez-vous planté vos 5 arbres cette année ? »

Le mois de Mai qui approche est le mois de l'arbre. Cette année encore, les citoyens pourront se procurer des arbres gratuitement. Ils seront distribués les 10 et 11 mai 2007 au 770, rue Saint-Alphonse. Premier arrivé, premier servi !

Il est important que les personnes qui se prévaudront de cette opportunité de bien s'assurer que leur terrain contient l'espace disponible pour que les arbres puissent s'épanouir en toute liberté, sans danger et sans importuner les voisins !

Un endroit de choix pour planter vos arbres est, bien sûr, la bande de protection riveraine des lacs et des cours d'eau. Cette bande sert à protéger le plan d'eau. C'est une barrière naturelle qui empêche les sédiments et les engrais d'atteindre l'eau et c'est également un rempart important contre l'érosion du sol et des rives (causés entre autre par les vagues des bateaux). Une bande de protection riveraine bien boisée est la principale clé pour des lacs en santé.

Les arbres sont également un climatiseur naturel ! Ils font un écran protecteur contre le réchauffement excessif de l'eau en procurant de l'ombre tout en purifiant l'air. Cela peut également faire un brise-vent très efficace.

Votre propriété est desservie par une installation septique ? N'oubliez pas qu'il ne peut y avoir d'arbres et arbustes à moins de 2 mètres (6,5 pieds) de votre installation septique. Vous êtes plutôt desservie par l'égout ? Sachez que les peupliers, trembles, saules et érables argentés ne peuvent être situés à moins de 6 mètres (19,7 pieds) de l'emprise de la rue, d'une borne-fontaine, du réseau d'aqueduc et d'égout et à moins de 3 mètres (10 pieds) d'une limite de terrain.

« Nos secrétaires, que ferions nous sans elles ? »

Certains ne le savent peut-être pas, mais le mois d'avril comprend la semaine des secrétaires (23 au 26 avril). Connaissez-vous nos secrétaires municipales ? Sûrement, mais connaissez vous bien leur rôle ?

Madame Nathalie Vallée est la directrice-générale et la secrétaire-trésorière de la municipalité. C'est elle qui contrôle les activités de la municipalité en fonction des décisions du Conseil municipal. Elle veille à ce que le budget soit respecté et possède la garde des archives municipales. Elle est donc le lien direct entre le Conseil municipal et les autres employés de la municipalité ainsi que les citoyens, pour fournir les renseignements relatifs aux décisions du Conseil. Elle est également un pont important entre les différents paliers de gouvernement et le Conseil municipal. Même les municipalités sont soumises à beaucoup de lois et règlements et c'est son rôle de voir à ce que les activités et prévisions du Conseil y soient conformes.

Madame Madeleine Hébert est la secrétaire-réceptionniste de la municipalité. Le premier contact que vous avez avec la municipalité passe généralement par elle ! En plus de recevoir vos appels et le courrier que vous nous faites parvenir, c'est elle qui vous accueille à votre arrivée au bureau municipal. Son objectif est de déceler le plus rapidement possible votre interrogation ou votre besoin, pour vous diriger vers la bonne personne pour y répondre.

Je profite de la tribune qui m'est offerte pour remercier Nathalie et Madeleine pour tout le travail qu'elles accomplissent et pour l'aide qu'elles m'apportent dans mes tâches. Je souhaite à ces 2 compagnes de travail extraordinaires la plus belle semaine des secrétaires.

Bonne semaine à toutes les secrétaires !

Katy Bacon, votre inspecteur en bâtiment et environnement